

RÉFÉRENDUM contre l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

Référendum contre l'arrêté fédéral du 20.12.2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat. Publié dans la Feuille fédérale le 31.12.2019.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que l'arrêté fédéral du 20.12.2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat soit soumis au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal :			Commune politique :		
	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance exacte (jour/mois/année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Expiration du délai référendaire : 09.04.2020

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.								
Lieu:	Signature manuscrite :	Sceau:						
Date :	Fonction officielle :							

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 9.3.2020 au plus tard au comité référendaire: PS Suisse, Theaterplatz 4, 3011 Berne

